

Image not found or type unknown



Recidive pour conduite en etat d ivresse

Par **cilou26**, le **28/01/2013** à **11:41**

Bonjour,rnrnMon ami s'est fait arrêter en état d'ébriété (1,02 g) au volant avec franchissement d'une ligne blanche. Sachant qu'il venait de repasser son permis en février 2010, apres une annulation pour une conduite en état d'ivresse, que risque-t-il ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **29/01/2013** à **07:24**

Bonjour,rnrnCe qu'il nous faut savoir c'est à quelle date remonte le jugement qui a annulé son permis précédemment puisqu'il l'a repassé en février 2010, et quel était le taux d'alcoolémie retenue pour ce jugement ?